

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE PLESSIS BELLEFONTAINE

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901
Siège social : Rue du Petit PARIS –95270 LE PLESSIS LUZARCHES
enregistrée sous le N°3257 à la Préfecture de MONTMORENCY (95160)

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE Du 22 MAI 2022 à 15h30

Le dimanche 22 mai 2022 à 15 heures 30, dans les locaux du Bellefontaine Golf Club, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le comité directeur selon les dispositions statutaires.

Il a été dressée une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée, tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Le bureau de l'assemblée est constitué de :

- Michel BONFATI-SABIONI Président
- Roland WADOUX Trésorier
- Eric FICHOUX Secrétaire
- Matthieu HATTE Trésorier adjoint

Arnaud GOUBOT et Jérôme LEROY , deux membres présents, ont été nommés scrutateurs.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par le Président et le secrétaire, permet de constater que les membres présents et représentés possèdent **37 voix, soit plus du quart des voix des membres ayant droit de vote (quorum 25 voix).**

En conséquence, le quorum étant atteint, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président remercie les participants d'avoir répondu à notre appel et de leur présence pour cette assemblée générale.

Il remercie également Jonathan Fabien, directeur du golf, ainsi que son équipe, d'honorer l'assemblée de sa présence.

Il précise que le futur comité se réunira à l'issue de cette assemblée pour élire le Bureau. Il remercie enfin, les membres du comité pour leur participation et leur aide tout au long de cet année.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- La liste des membres de l'association,
- La feuille de présence,
- *Les pouvoirs des membres représentés,*
- La copie de la convocation,
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- La liste des membres postulant au comité de direction,
- Les statuts,
- Les registres des procès-verbaux des assemblées et des réunions du Comité.

Il précise par ailleurs, que les délais et forme de convocation fixés par les statuts ont été respectés.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du président,
- Rapport d'activités par le secrétaire,
- Rapport financier par le trésorier sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2021
- Approbation des comptes de l'exercice 2021,
- *Affectation du résultat,*
- Quitus aux membres du comité directeur,
- Approbation du montant des cotisations 2021/2022 proposé par le comité,
- Vote du budget 2022
- Election de deux vérificateurs aux comptes membres de l'association,
- Election de cinq candidats aux cinq postes vacants au Comité directeur. .Lessorants étant rééligibles.
- Questions diverses.

PREMIÈRE RÉOLUTION

→ Rapport moral du Président,

Michel BONFATI-SABIONI expose les orientations et le développement de l'association. Son rapport, annexe 1, qui est également publié dans la brochure « Assemblée générale du 22 mai 2022 » diffusée à tout public du golf de Bellefontaine, **est adopté à l'unanimité**

DEUXIÈME RÉSOLUTION

→ Rapport d'activité du Secrétaire.

Eric FICHOUX expose toutes les activités réalisées par l'association au cours de l'année passée.

Son rapport, annexe 2, qui est également publié dans la brochure « Assemblée générale du 24 octobre 2021 » diffusée à tout public du golf de Bellefontaine, **est adopté à l'unanimité**

TROISIÈME RÉSOLUTION

→ Rapport financier par le trésorier des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesquels ont été publiés dans la brochure « Assemblée générale du 22 mai 2022 » diffusée à tout public du golf de Bellefontaine.

→ Approbation des comptes de l'exercice 2022

Roland WADOUX présente et commente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui font apparaître un bénéfice de 4156 €.

L'assemblée approuve les comptes ainsi présentés et remercie Roland WADOUX pour son travail et la clarté de son exposé.

Son rapport financier, annexe 3, **est adopté à l'unanimité**

QUATRIÈME RÉSOLUTION

→ Affectation du résultat.

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice d'exploitation de 4056 € au compte « report à nouveau ».

Cette résolution **est adoptée à l'unanimité**

CINQUIÈME RÉSOLUTION

→ Quitus aux membres du comité directeur.

L'assemblée donne quitus aux membres du Comité directeur pour leur gestion concernant ledit exercice.

Cette résolution **est adoptée à l'unanimité**

SIXIÈME RÉSOLUTION

→ Approbation des cotisations 2022 proposées par le comité.

Les cotisations de l'Association Sportive mises en place par le Comité Directeur pour l'année civile 2022 sont 60€ par membre individuel adulte, 100 € par couple adultes, et ce quel que soit le moment de l'adhésion pour les abonnés Blue green 7/7 ou 5/7 18 trous
Pour les abonnés 9 trous remise de 50%
Pour les jeunes de 19 à 25 ans : 30€
Pour les jeunes de moins de 18 ans 20 € pour l'année courant du 1er septembre au 31 août.

Cette résolution **est adoptée à l'unanimité**

SEPTIÈME RÉSOLUTION

→ Vote du budget 2022 présenté par Roland WADOUX

Cette résolution **est adoptée à l'unanimité**

HUITIÈME RÉSOLUTION

→ Election d'un vérificateur des comptes

Régine WILLEMYNS est proposée pour réaliser cette mission et est élue sans réserve par l'assemblée.

Cette résolution **est adoptée à l'unanimité**

NEUVIÈME RÉSOLUTION

→ Election de cinq candidats aux cinq postes vacants du comité directeur. les sortants étant rééligibles.

→ Aucun candidat ne s'étant déclaré dans les délais prévus par les statuts, seuls les trois élus sortants sont candidats à savoir ; Michel BONFATI –SABIONI.; Roland WADOUX, Eric FICHOUX.

L'assemblée, après avoir examiné la liste des candidats, vote à bulletin secret :

Les résultats sont les suivants, pour 35 bulletins validés :

Michel BONFATI-SABIONI	sortante	24	voix
Roland WADOUX	sortant	35	voix
Eric FICHOUX	sortant	27	voix

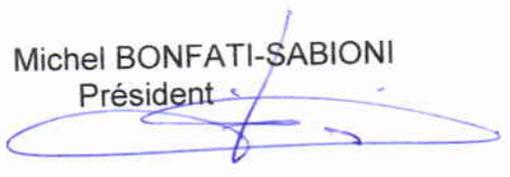
Sont réélus :

- Michel BONFATI-SABIONI
- Roland WADOUX,
- Eric FICHOUX

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 17h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire..

Michel BONFATI-SABIONI
Président



Eric FICHOUX
Secrétaire

